

Better Cotton Platform : Changements majeurs en 2019

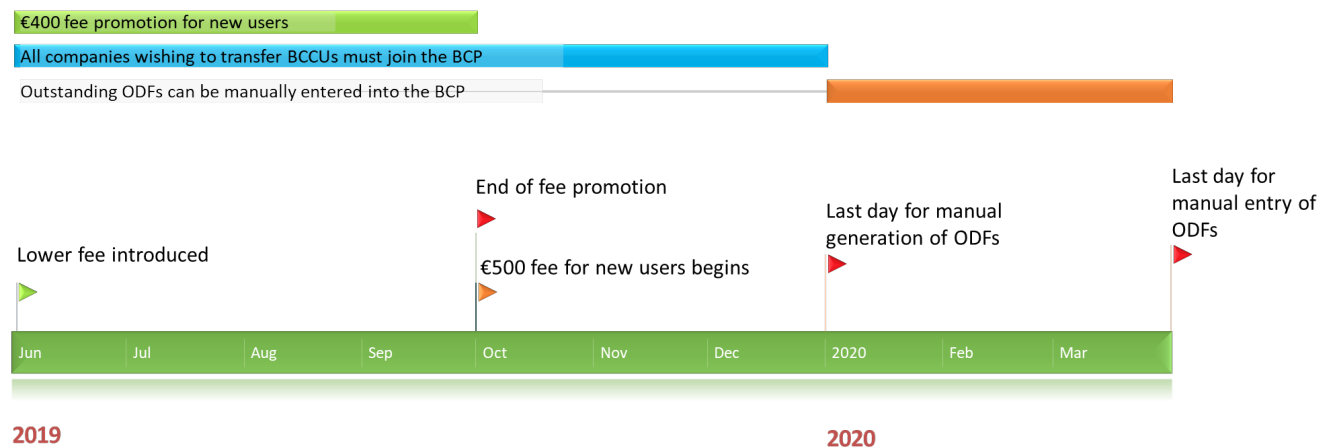
Introduction

Dans le cadre de l'engagement de BCI pour une amélioration continue, nous mettons en œuvre certaines dispositions sur la façon dont les Better Cotton Claims Units (Unités de coton conventionnel pouvant être substituées par des unités équivalentes de Better Cotton, BCCU) peuvent être transférées via la plateforme de transactions Better Cotton Platform (BCP) et la chaîne d'approvisionnement. Ces changements visent à protéger la crédibilité du système de gestion de la traçabilité et à simplifier le transfert des BCCU.

Les changements majeurs seront mis en place dans les prochains mois.

- Dès le 1^{er} janvier 2020, les entreprises souhaitant transférer des BCCU doivent le faire par voie électronique via le BCP. À partir de cette date, les membres ou les fournisseurs BCP non-membres ¹ ne seront plus en mesure de transférer les BCCU via l'option de saisie manuelle actuellement disponible sur le BCP.
- Si une entreprise est déjà membre de BCI ou fournisseur BCP non-membre, aucune action n'est requise.
- Les Formulaires de Déclaration de Production (ODF, *Output Declaration Forms*) en version papier/imprimée ne seront désormais plus acceptés comme moyen de transaction sur le BCP.
- Les revendeurs et les marques membres de BCI auront jusqu'au 31 mars 2020 pour ajouter manuellement les BCCU à leurs comptes pour les ODF créés avant le 31 décembre 2019.
- Les frais d'accès annuels du BCP seront réduits et passeront de 750 € à 500 € le 1^{er} juin 2019.
- Une remise promotionnelle de 20 % sera proposée aux entreprises créant un nouveau compte sur le BCP entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2019.

Dates clés



¹ Un fournisseur BCP non-membre de BCI est une entreprise détenant un accès BCP à l'un des types de comptes BCP suivants : Fournisseur, Négociant, Fabricant de produit fini, Agent de sourcing.



Plus d'informations : Visitez le [site](#) de BCI pour davantage d'informations.